

## PAR COURRIEL

Québec, le 9 novembre 2021

Objet : Demande d'accès n° 2021-07-012 – Lettre de réponse

CAI : 1027213-J

---

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès concernant une copie des documents suivants relativement au projet de développement immobilier situé à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, en bordure du boulevard Perrot, entre les 63<sup>e</sup> et 68<sup>e</sup> avenue et plus précisément pour les numéros de lots de 6 387 166 à 6 387 187. S'il n'y a pas eu d'émission de certificat d'autorisation, le cas échéant, la déclaration de conformité et les inventaires floristiques, fauniques et de milieux humides liées à ces lots :

- L'étude de caractérisation et de délimitation des milieux humides touchés par le projet;
- Les inventaires floristiques connexes ou complémentaires à cette étude;
- Les inventaires fauniques;
- Le cas échéant, le certificat d'autorisation concernant les travaux en milieux hydriques, humides, en rive et autres milieux naturels, et tous les documents cités au certificat d'autorisation.

Les documents suivants sont accessibles. Il s'agit de :

- 1- Fiche sommaire\_Déclaration conformité\_29 mai 2020, 15 pages;
- 2- Déclaration conformité\_4 août 2020, 2 pages;
- 3- Lettre mise en garde\_8 décembre 2020, 2 pages;
- 4- Rapport vérification\_14 décembre 2020, 2 pages;
- 5- Rapport inspection\_10 février 2021, 7 pages.

... 2

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 22, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M<sup>me</sup> Patricia Lévesque, analyste responsable de votre dossier, par courriel à l'adresse [patricia.levesque@environnement.gouv.qc.ca](mailto:patricia.levesque@environnement.gouv.qc.ca), en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Chantale Bourgault

p. j. 7

c. c. Commission d'accès à l'information - [cai.communications@cai.gouv.qc.ca](mailto:cai.communications@cai.gouv.qc.ca);  
Accès à l'information – Montérégie, [dr16acces@environnement.gouv.qc.ca](mailto:dr16acces@environnement.gouv.qc.ca).

## 1. Vérification Administrative

### 1- Identification du projet

N° intervention	: 301477285	Date de réception	: 2020-07-20
N° document produit	: 401942535	Date du paiement	: 2020-07-20
Intervenant	: 9358-1973 Québecinc	Échéancier début travaux	: 2020-08-19
Localisation	: Ville/Municipalité	☑ Région	▼ Région-Code ▼
	Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	Montérégie	16

### 2- Type de demande

Première demande
  Demande suite à déclaration de conformité incomplète
  Demande suite à déclaration de conformité Non-Admissible

3- Critères administratifs		C	NC	S. O.
Formulaire	Partie 1- Identification des intervenants : Complète et lisible	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Partie 2 –Emplacement du projet : Complète et lisible	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Partie 3- Assujettissement à la déclaration : Complète et lisible	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Partie 4- Type de projet <input checked="" type="checkbox"/> (A : 3°) <input type="checkbox"/> (B : 4°) <input type="checkbox"/> (C : 5°) <input checked="" type="checkbox"/> (D : 6°) <input type="checkbox"/> (E : 7°)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	– Module A : Complète et lisible	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	– Module B : Complète et lisible	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	– Module C : Complète et lisible	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	– Module D : Complète et lisible	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	– Module E : Complète et lisible	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Partie 5- Calendrier d'exécution des travaux : Complète et lisible; septembre 2020	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Partie 6- Tarification : Complète et lisible	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Signé	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	N° de l'OIQ inscrit : 115600	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Daté : 2020-07-15	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Estampé et daté à la réception du ministère / <u>sinon le faire</u> , et rapporter la date ↑*	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Droits exigibles	<input checked="" type="checkbox"/> Montant du Chèque : 295.00 <input type="checkbox"/> Mandat-poste : <input type="checkbox"/> Paiement électronique :	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Mandataire du chèque / Mandat-Poste : Ministère des Finances / ou validés	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Signé	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Daté (moins de 6 mois) / Postdaté	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Paiement par voie électronique : _____ Date : _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

C : Conforme / NC : Non Conforme / S. O. : Sans objet

### 4-Critères techniques

Non requise*	Vérifiés	Nombre facteur de risque
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

\* : Vérification technique non requise si déclaration non admissible ou incomplète

### 5- Décision

Déclaration Complète (DC)
  Déclaration Incomplète (DI)
  Déclaration Non-Admissible (DNA)

### 6- Remarques / commentaires

Titre du Projet : Projet domiciliaire situé Art. 22

**Conclusion :**  NON  
 Envoyer au CCEQ ?  OUI ... pour les raisons énumérées ci-dessous :

.Selon Atlas, il y a présence de sept facteurs de risques (FR1) à l'intérieur des lots. Incluant la présence d'un cours d'eau et sa rive, marécage, zone inondable et  
 Art. 22

Vérification faite par : Marie-Lou Guerrier le : 2020 -07 -31 Imprimé le : 2020-08-04

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques	<b>Fiche sommaire – Déclaration de conformité</b>	Article 269 de la loi modifiant la loi sur la LQE
	<b>Pôle d'expertise municipale</b>	
	Révisée par Marie-Lou Cuerrier	Le 2020-05-29

## II. Vérification technique

### 1- Identification du projet

N° d'intervention	:	301477285
Nom de la municipalité	:	Ville de Notre-Dame-de-l'île-Perrot
Nom du promoteur	:	9358-1973 Québec inc.
Nom de l'ingénieur	:	Bernard Lefebvre, CDGU inc.

2- Avis de non-conformité	Vérfié	Facteur de risque
Municipalité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Date ANC : 2006-06-16
Promoteur	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Date ANC : /
Ingénieur	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Complète : 28 <input checked="" type="checkbox"/> Incomplète : 1 <input checked="" type="checkbox"/> Non-admissible : 2
Demande incomplète et/ou non-admissible plus d'une fois	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Incomplète : <input type="checkbox"/> Non-admissible :

3- Critères vérifiés à partir de l'Atlas géomatique	V	Facteur de risque	
		FR1	FR2
Terrains contaminés (facteur de risque FR2 ≤ 30 m)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Distance :
Littoral d'un lac et cours d'eau * (facteur de risque FR2 ≤ 20 m)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Distance :
Rive d'un lac et cours d'eau * (facteur de risque FR1 < 15 m / 15 ≤ FR2 ≤ 20 m)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Distance :
Marais, marécage, étang ou tourbière * (facteur de risque FR2 ≤ 30 m)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Distance :
Zone inondable de grand courant (réurrence 0-20) **	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Distance :
Zone inondable de faible courant (réurrence 20-100) **	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Distance :
Aire protégées (facteur de risque FR2 ≤ 20 m)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Distance :
Habitats espèces floristiques menacés ou vulnérables* (facteur de risque FR2 ≤ 20 m)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Distance :
Habitats espèces faunique menacés ou vulnérables* (facteur de risque FR2 ≤ 20 m)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Distance :
Parc (facteur de risque FR2 ≤ 20 m)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Distance :
Écosystème forestier exceptionnel (facteur de risque FR2 ≤ 20 m)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Distance :
Refuge faunique (facteur de risque FR2 ≤ 20 m)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Distance :
Habitat faunique * (facteur de risque FR2 ≤ 20 m)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Distance :
Habitat floristique * (facteur de risque FR2 ≤ 20 m)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Distance :
Refuge biologique (facteur de risque FR2 ≤ 20 m)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Distance :
Parc régional (municipalité et MRC) * (facteur de risque FR2 ≤ 20 m)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Distance :
Espèce animales désignées et susceptible* (facteur de risque FR2 ≤ 20 m)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Distance :
Espèce végétales désignées et susceptible (facteur de risque FR2 ≤ 20 m)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Distance :
Site de compensation (facteur de risque FR2 ≤ 30 m)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Distance :
D'après l'atlas, le projet est situé dans un boisé, mais sans présence de milieux humides directement à l'endroit où est prévu le projet			Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

V : Item Vérifié      FR1 : Facteur de risque 1 = item observé dans les lots      FR2 : Facteur de risque 2 = Item observé à proximité des lots

\* Peut avoir une autorisation      \*\* Peut être conforme à la politique

### 4- Commentaires

FR1 : Selon Atlas, il y a présence d'un cours d'eau intermittent et sa rive qui traverse un lot.  
FR1 : Selon Atlas, il y a présence d'un marécage à l'intérieur d'un lot.  
FR1 : Selon Atlas, il y a présence d'une zone inondable à l'intérieur des lots  
Plusieurs FR1 pour des espèces animales ou végétales vulnérables et désignées :

- FR1 : Selon Atlas, il y a présence d'une espèce désignée et susceptible      Art. 22      à l'intérieur des lots.
- FR1 : Selon Atlas, il y a présence d'une espèce désignée et susceptible      Art. 22      à l'intérieur des lots.
- FR1 : Selon Atlas, il y a présence d'une espèce désignée et susceptible      Art. 22      à l'intérieur d'un lot.
- FR1 : Selon Atlas, il y a présence d'une espèce désignée et susceptible      Art. 22      à l'intérieur d'un lot.

Le : 2020-08-04

Marie-Lou Cuerrier

Technicienne - Pôle d'expertise municipale

FR1 : Selon Atlas, il y a présence d'un cours d'eau intermittent et sa rive qui traverse un lot.

Nombre d'éléments : 1

Cours d'eau < Type du cadre écologique >

Champ	Valeur
Type du cadre écol	Cours d'eau
Pérennité de l'écol	Intermittent
Longueur du segm	1299,179691
Distance de l'amor	0
Distance de l'aval	82,511863
Ordre de Strahler	0
Ordre de Horton	0
Route Strahler	2dc6d35f97fb4d19a1741187d8ffd1a2
Route Horton	1d77ec4b056e488fad744fc4e15f3098
UDH	00AB
Jonction de départ	0fcaa1ae5e6c4419e05358f2298e05e4
Jonction d'arrivée	0fcaa1ae339c4419e05358f2298e05e4
Identifiant du segr	0fcaa1ae84d04419e05358f2298e05e4
Clé interne	4516
Géométrie	Polyline



FR1 : Selon Atlas, il y a présence d'un marécage à l'intérieur d'un lot.

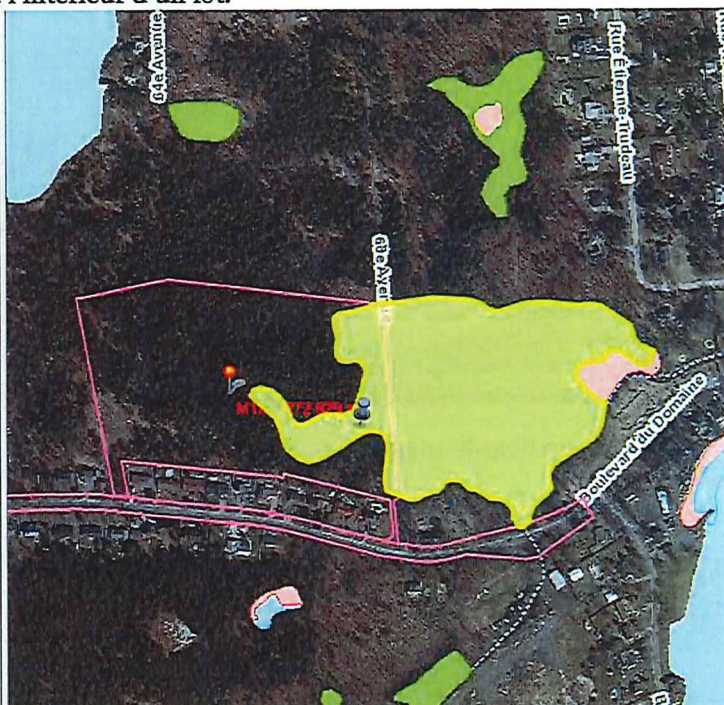
Nombre d'éléments : 1

Marécage < Classe >

Pression < Type de pression >

- Récréative
- Réseau transport routier

Champ	Valeur
Classe	Marécage
Superficie en hectz	4,939004
Niveau de confian	Bon
Niveau de confian	Bon
Type de validation	Non Validé
Source documenta	Cartographie des milieux humides potentiels du MDE
Année de la docum	2008
Source photo aéri	Stéréomodèle 8k couleur sans couvert forestier
Année photo aéri	2007
Notes	
Projet	Communauté métropolitaine de Montréal 2010 - CA
Commentaire	Null
Clé primaire	454170
Géométrie	Polygon



FR1 : Selon Atlas, il y a présence d'une zone inondable à l'intérieur des lots

Nombre d'éléments : 1

Zone de crue 0-100 ans < Description de l'indicatif >

Champ	Valeur
Indicatif de l'entité	01100000007
Description de l'inc	Zone de crue 0-100 ans
Identifiant de la zc	010300042
Numéro du rapport	MH-85-03
Titre du rapport	Fleuve Saint-Laurent, Lac Saint-Louis, Varennes
Mois et année du r	1985-01-01
Statut de la cartog	actif
Nom du program	CCQ
Nom des partenair	
Format source	Géotiff
Version des donn	V2018-02
Propriétaire de la c	Gouvernement du Québec
Date du début de l	1977-01-01
Clé primaire	878
Géométrie	Polygon



Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques	<i>Fiche sommaire – Déclaration de conformité</i> <b>Pôle d'expertise municipale</b>	Article 269 de la loi modifiant la loi sur la LQE
	Révisée par Marie-Lou Guerrier	

Art. 22

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques	<i>Fiche sommaire – Déclaration de conformité</i>	Article 269 de la loi modifiant la loi sur la LQE
	<b>Pôle d'expertise municipale</b>	
	Révisée par Marie-Lou Cuerrier	Le 2020-05-29

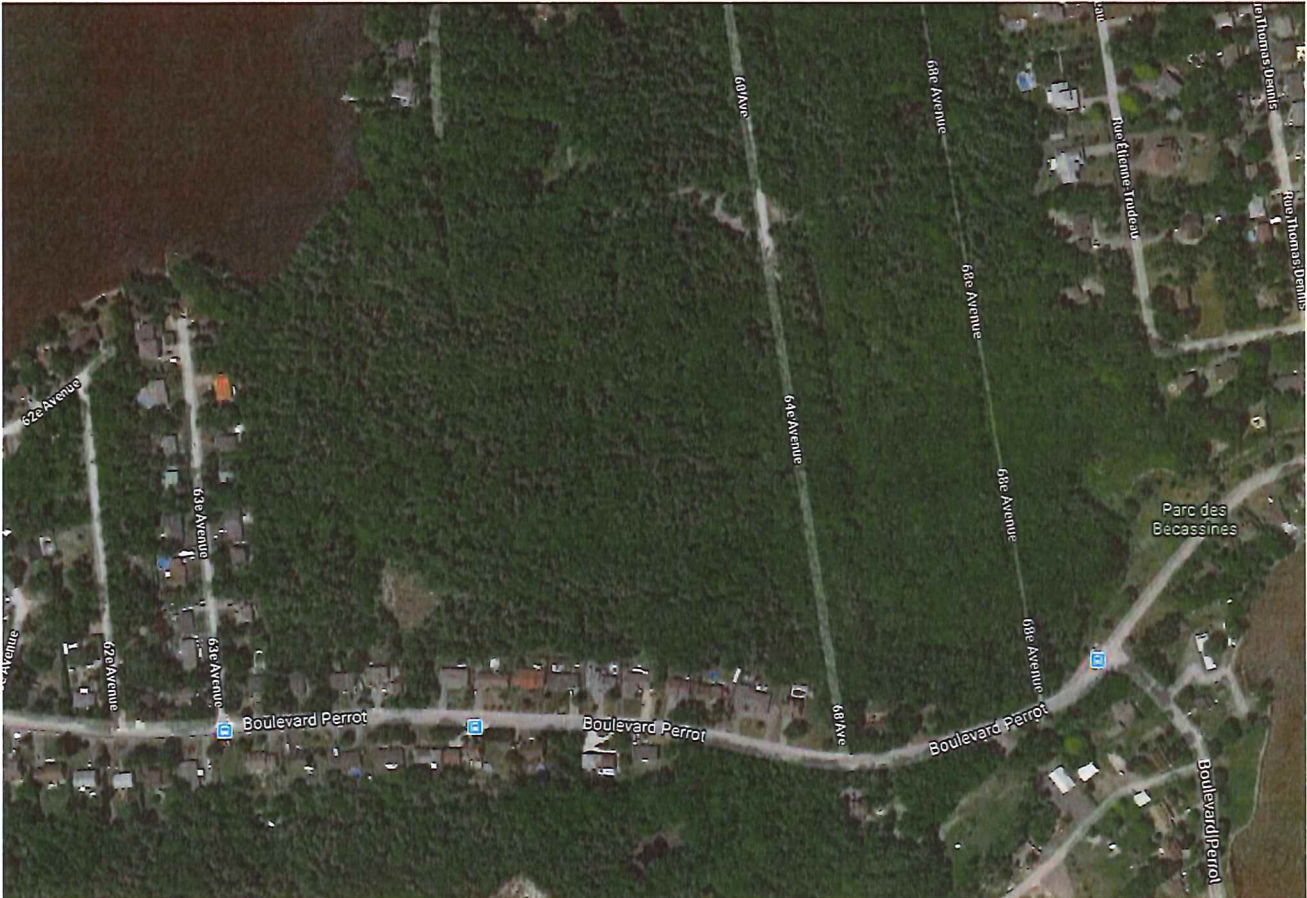
Art. 22

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques	Fiche sommaire – Déclaration de conformité Pôle d'expertise municipale	Article 269 de la loi modifiant la loi sur la LQE
	Révisée par Marie-Lou Cuerrier Le 2020-05-29	

**Emplacement du projet**

Art. 22

Image Google





**MELCC**

20 JUIL. 2020

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ANALYSE ET DE L'EXPERTISE  
DE MONTRÉAL

---

## Déclaration de conformité relative aux travaux d'aqueduc, d'égout, d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable

(Article 269 de la Loi modifiant la LQE<sup>1</sup> et art. 4 du  
Règlement relatif à certaines mesures facilitant  
l'application de la LQE<sup>2</sup>)

N° de dossier

Espace réservé au MELCC

### Préambule

Le présent formulaire de déclaration concerne uniquement la déclaration de conformité visée à l'article 269 de la Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives notamment pour réformer la gouvernance du Fonds vert.

En conformité avec le 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 269 de la Loi modifiant la LQE<sup>1</sup>, la déclaration de conformité doit être transmise au ministre au moins 30 jours avant le début des travaux suivants :

- Installation d'un réseau municipal d'égout domestique ou prolongement, via un égout domestique, d'un réseau municipal d'égout domestique ou pseudo-domestique;
- Modification d'une station d'épuration;
- Installation ou prolongement d'un réseau d'égout pluvial;
- Implantation ou prolongement d'une installation de distribution d'eau potable;
- En matière d'eau potable, implantation ou modification d'une station de pompage, de surpression ou de chloration et reconstruction de réservoirs ou de bassins.

Il est important de noter que les travaux suivants sont soustraits à une autorisation en vertu des paragraphes 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> du premier alinéa de l'article 269 de la Loi modifiant la LQE, dans la mesure où les conditions applicables sont respectées :

- Construction d'un réseau d'égout pluvial prévoyant l'aménagement d'un nouvel émissaire;
- Prolongement d'un réseau d'égout pluvial existant ou installation d'une conduite d'égout pluvial sur un réseau de drainage existant sans aménagement d'un nouvel émissaire.

Les travaux déjà soustraits à une autorisation en vertu du Règlement sur l'application de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (Q-2, r. 3) continuent de l'être et les autres dispositions de ce règlement continuent de s'appliquer, notamment l'article 9.1 concernant l'obligation de produire une attestation de conformité des travaux 90 jours après la fin de ces derniers.

Vous devez répondre à toutes les questions du présent formulaire pour que votre déclaration soit recevable.

Veuillez noter que dans un souci d'amélioration continue de nos processus de traitement et de contrôle des déclarations de conformité, le Ministère pourrait vous demander certains documents sur la base desquels vous aurez rempli cette déclaration de conformité.

#### Caractère public des déclarations de conformité

En vertu de l'article 272, les déclarations de conformité ont un caractère public. Elles sont accessibles à toute personne qui en fait la demande au ministre.

Pour toute question concernant le formulaire de déclaration de conformité, communiquez avec un représentant du Pôle d'expertise municipale au 514 873-3636, poste 227, ou par courriel à [declaration.municipale@environnement.gouv.qc.ca](mailto:declaration.municipale@environnement.gouv.qc.ca).

#### Retournez le formulaire dûment rempli accompagné du paiement à :

Déclaration de conformité  
Pôle d'expertise municipale  
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860  
Montréal (Québec) H1T 3X9

MELCC

ESPACE RÉSERVÉ AU MELCC

20 JUIL. 2020

Déclaration de conformité reçue le :

X 2067706

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ANALYSE ET DE L'EXPERTISE  
DE MONTRÉAL

Numéro du lieu MELCC :

X0010476

Numéro de demande :

200731817

Numéro d'intervenant :

Y 2188425

Numéro d'intervention :

301477285

<sup>1</sup> Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives notamment pour réformer la gouvernance du Fonds vert.

<sup>2</sup> Règlement relatif à certaines mesures facilitant l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement et de ses règlements.

### 1. Identification des intervenants

<b>Projet dont le responsable est une personne physique</b>	
Nom :	Prénom :
Adresse :	
Numéro de téléphone :	Numéro de télécopieur :
Courriel : 53-54	
<b>Projet dont le responsable est une personne morale, une société de personne ou une association</b>	
Nom : 9358-1973 Québec inc. <span style="color: red;">Y 2188 425</span>	
Adresse du siège social : 100-435 avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 2N4	
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1172676406	
Numéro de téléphone : (450) 424-8648	Numéro de télécopieur :
Courriel : 53-54	
Nom de la personne à joindre : M. Samuel Ménard	
Numéro de téléphone : (450) 424-8648	Numéro de téléphone :
Courriel :	
<b>Projet dont le responsable est une municipalité</b>	
Nom :	
Adresse postale :	
Numéro de téléphone :	Numéro de télécopieur :
Courriel : 53-54	
Nom de la personne à joindre :	
Numéro de téléphone :	Numéro de télécopieur :
Courriel :	
<b>Identification de l'ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ) qui fait la déclaration (article 269, 3<sup>e</sup> alinéa)</b>	
Nom de l'organisme mandaté par le déclarant : Consultants en développement et gestion urbaine (CDGU) inc.	
Nom de l'ingénieur responsable du projet : Bernard Lefebvre, ing. <span style="color: red;">Y 2182461</span>	
Adresse de l'organisme mandaté : 200-435 avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 2N4	
Numéro de téléphone : (450) 455-8285 poste 207	Numéro de télécopieur : (450) 455-3088
Courriel :	

## 2. Emplacement du projet

Nom de la municipalité, de l'arrondissement ou du territoire non organisé (TNO) où est réalisé le projet : Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (71065)			
Nom de la municipalité régionale de comté (MRC) où est réalisé le projet : Vaudreuil-Soulanges (710)			
Numéros des lots où les travaux auront lieu : 2 070 095 et 2 421 676			
Nom du cadastre : Cadastre du Québec			
Coordonnées géographiques (degrés décimaux NAD 83) du point central du projet : Latitude : Longitude : Art. 22			
Nom du projet : Projet domiciliaire situé Art. 22 Nom de l'installation ou des installations de distribution d'eau potable concernées * : Notre-Dame-de-l'Île-Perrot Numéro de cette ou ces installations * : X00110476 X 00 10 476 Nom du ou des réseaux d'égout concernés * : Notre-Dame-de-l'Île-Perrot Nom de l'ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées (OMAEU) * : Étangs aérés de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot			
* Indiquer S. O. (sans objet) si non applicable.			
Section à remplir si les terrains sont visés par l'application de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social applicable à la région de la Baie-James et du Nord québécois <a href="http://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/mil-nordique/index.htm">http://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/mil-nordique/index.htm</a> Sans objet <input checked="" type="checkbox"/>		OUI	NON
2.1	S'agit-il d'un projet listé à l'annexe B de la Loi sur la qualité de l'environnement (projets obligatoirement soustraits à la procédure d'évaluation et d'examen)? <a href="http://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/mil-nordique/deuxregimes.htm#projets">http://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/mil-nordique/deuxregimes.htm#projets</a> Si OUI, poursuivre à la section 3. Si NON, répondre à la question suivante.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.2	Un acte statutaire (attestation de non-assujettissement ou certificat d'autorisation en vertu des articles 164 ou 201 de la LQE) a-t-il été délivré pour ce projet? Si OUI, poursuivre à la section suivante. Si NON, le projet n'est pas admissible à une déclaration de conformité et doit être préalablement soumis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social : <a href="http://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/renseign-prelim.htm">http://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/renseign-prelim.htm</a>  Le cas échéant, inscrire le numéro de référence de l'acte statutaire délivrée :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### 3. Assujettissement à la déclaration de conformité

Conditions prévues au deuxième alinéa de l'article 269 de la Loi modifiant la LQE		OUI	NON
3.1	<p>Les travaux sont réalisés ailleurs que dans le littoral ou la rive d'un lac ou d'un cours d'eau au sens de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (chapitre Q-2, r. 35), et ailleurs que dans un marais, un marécage, un étang ou une tourbière ou, s'ils le sont, ils ont été autorisés en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement.</p> <p>Le cas échéant, inscrire le numéro de référence de l'autorisation délivrée :</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.2	<p>Les travaux sont réalisés ailleurs que dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un habitat faunique visé par le Règlement sur les habitats fauniques (chapitre C-61.1, r. 18);</li> <li>- un habitat d'une espèce faunique visée par le Règlement sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables et leurs habitats (chapitre E-12.01, r. 2);</li> <li>- un habitat d'une espèce floristique visée par le Règlement sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables et leurs habitats (chapitre E-12.01, r. 3);</li> </ul> <p>ou, s'ils le sont, ils ont été autorisés en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (chapitre E-12.01) ou de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (chapitre C-61.1), selon le cas.</p> <p>Le cas échéant, inscrire le numéro de référence de l'autorisation délivrée :</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.3	<p>Les travaux sont réalisés ailleurs que dans l'habitat d'une espèce faunique ou floristique visée par la Liste des espèces floristiques et fauniques susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables (chapitre E-12.01, r. 5) lorsqu'un tel habitat n'est pas déjà visé par le Règlement sur les habitats fauniques, le cas échéant.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.4	<p>Les travaux sont réalisés ailleurs que dans une zone inondable de grand courant (récurrence 0-20 ans) ou de faible courant (récurrence 20-100 ans) au sens de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables ou, dans le cas contraire, tous les volumes de déblais consécutifs à la réalisation des travaux sont déposés à l'extérieur de la plaine inondable et les lieux sont remis à leur état initial, et ce, dans la mesure où les travaux sont conformes aux paragraphes c) et d) de l'article 4.2.1. ainsi qu'à l'article 4.3 de cette politique.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.5	<p>Les travaux sont réalisés ailleurs que dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une aire protégée au sens de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (chapitre C-61.01);</li> <li>- un parc créé en vertu de la Loi sur les parcs (chapitre P-9);</li> <li>- un écosystème forestier exceptionnel ou un refuge biologique classé ou désigné en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1);</li> <li>- un site géologique exceptionnel classé en vertu de la Loi sur les mines (chapitre M-13.1);</li> <li>- un refuge faunique établi en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
3.6	<p>Les travaux sont réalisés ailleurs que dans le territoire d'un parc régional relevant de la compétence d'une municipalité régionale de comté ou, s'ils le sont, la municipalité régionale de comté les a autorisés.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.7	<p>Les travaux sont réalisés ailleurs que dans une zone agricole au sens de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (chapitre P-41.1) ou, s'ils le sont, ils ont fait l'objet d'une décision favorable de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.8	<p>Les travaux sont réalisés à l'extérieur du cadre d'un projet assujéti au Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (chapitre Q-2, r. 23).</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

#### 4. Type de projet

Type de projet	OUI	NON
Le projet comporte :		
<ul style="list-style-type: none"> <li>L'installation d'un réseau municipal d'égout domestique ou le prolongement, via un égout domestique, d'un réseau municipal d'égout domestique ou pseudo-domestique (module A);</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> <li>La modification d'une station d'épuration (module B);</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> <li>L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout pluvial (module C);</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> <li>L'implantation ou le prolongement d'une installation de distribution d'eau potable (module D);</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> <li>En matière d'eau potable, l'implantation de stations de pompage d'eau potable, de surpression ou de rechloration de même que la reconstruction de réservoirs ou de bassins (module E).</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p>Pour chacune des affirmations (Oui), remplir le module correspondant, en plus des sections 1 à 8 du formulaire.</p>		

#### MODULE A - L'installation d'un réseau municipal d'égout domestique ou le prolongement, via un égout domestique, d'un réseau municipal d'égout domestique ou pseudo-domestique

Cocher « Sans objet » si ce module ne s'applique pas aux travaux visés par la demande. Sans objet

Conditions prévues au premier alinéa, paragraphe 3, de l'article 269 de la Loi modifiant la LQE		OUI	NON
A.1	Le réseau est relié à une station d'épuration et il est assujéti au Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (chapitre Q-2, r. 34.1).	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A.2	Les travaux sont conformes au devis normalisé BNQ 1809-300 – Travaux de construction – Clauses techniques générales – Conduites d'eau potable et d'égout.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A.3	Il y a absence de déversement d'eaux usées dans l'environnement pendant la réalisation du projet ou des travaux qui y sont associés.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A.4	Il y a absence d'un nouvel ouvrage de surverse ou d'un nouvel ouvrage de dérivation.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A.5	Il y a absence d'augmentation de la fréquence des débordements à chacun des ouvrages de surverse situés en aval du point de raccordement ou de la fréquence des dérivations à la station d'épuration, au-delà du nombre maximal de débordements indiqué par le service en ligne SOMAEU sur le Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales le 23 mars 2017, ou, dans le cas contraire, les travaux sont réalisés dans le cadre d'un plan de mise en œuvre des mesures compensatoires produit au ministre par la municipalité, lequel plan doit avoir pour effet, une fois réalisé, de ne pas augmenter la fréquence des débordements ou des dérivations et doit comprendre minimalement : <ul style="list-style-type: none"> <li>i. la délimitation des secteurs visés;</li> <li>ii. la liste des ouvrages de surverse et de dérivation visés;</li> <li>iii. un échéancier de réalisation des travaux s'échelonnant au maximum sur une période de cinq ans après la production du plan au ministre.</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**MODULE B - La modification d'une station d'épuration**Cocher « Sans objet » si ce module ne s'applique pas aux travaux visés par la demande. Sans objet 

Conditions prévues au premier alinéa, paragraphe 4, de l'article 269 de la Loi modifiant la LQE		OUI	NON
B.1	La station est assujettie au Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
B.2	L'attestation d'assainissement délivrée à la station et les conditions d'exploitation qui lui sont applicables ne seront changées par la réalisation des travaux.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
B.3	Il y a absence de déversement dans l'environnement d'eaux usées non traitées ou partiellement traitées pendant la réalisation des travaux.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**MODULE C - L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout pluvial**Cocher « Sans objet » si ce module ne s'applique pas aux travaux visés par la demande. Sans objet 

Conditions prévues au premier alinéa, paragraphe 5, de l'article 269 de la Loi modifiant la LQE		OUI	NON
C.1	Les travaux sont réalisés conformément au <i>Manuel de calcul et de conception des ouvrages de gestion des eaux pluviales</i> publié sur le site Web du Ministère le 23 mars 2017.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
C.2	Les travaux sont conformes au devis normalisé BNQ 1809-300 – Travaux de construction – Clauses techniques générales – Conduites d'eau potable et d'égout.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
C.3	Les eaux de ruissellement ont une provenance autre que de sites industriels, de stations-services, de lieux de recyclage ou de nettoyage de véhicules, de zones de chargement, de marinas ou d'aires d'entreposage ou de manipulation de matières dangereuses, de sels, de sables ou de granulats.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
C.4	L'égout pluvial existant est hydrauliquement indépendant d'un réseau unitaire ou, dans le cas contraire, l'ensemble des critères prévus au paragraphe 3° du premier alinéa de l'article 269 sont respectés (remplir le module A de la présente déclaration).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
C.5	Les limites du bassin versant du cours d'eau récepteur, délimitées au site de l'émissaire avant les travaux, ne sont pas changées par la réalisation des travaux.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**MODULE D - L'implantation ou le prolongement d'une installation de distribution d'eau potable**Cocher « Sans objet » si ce module ne s'applique pas aux travaux visés par la demande. Sans objet 

Conditions prévues au premier alinéa, paragraphe 6, de l'article 269 de la Loi modifiant la LQE		OUI	NON
D.1	Le responsable de l'installation de distribution d'eau potable est une municipalité.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
D.2	Les travaux sont conformes au devis normalisé BNQ 1809-300 – Travaux de construction – Clauses techniques générales – Conduites d'eau potable et d'égout.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**MODULE E - En matière d'eau potable, l'implantation de stations de pompage, de suppression ou de rechloration de même que la reconstruction de réservoirs ou de bassins**

Cocher « Sans objet » si ce module ne s'applique pas aux travaux visés par la demande. Sans objet

Conditions prévues au premier alinéa, paragraphe 7, de l'article 269 de la Loi modifiant la LQE		OUI	NON
E.1	Le responsable de l'ouvrage visé est une municipalité.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
E.2	Le traitement de l'eau demeurera inchangé par la réalisation des travaux.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	La capacité de traitement de l'installation sera identique à la suite de ces travaux.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
E3	Les réservoirs ou les bassins sont reconstruits à des endroits différents. Sans objet <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## 5. CALENDRIER D'EXÉCUTION DES TRAVAUX

Calendrier d'exécution des travaux
Résumer le calendrier d'exécution des travaux en indiquant chaque étape ainsi que les échéanciers. Durée des travaux : 7 semaines de calendrier Début des travaux : Septembre 2020 Semaine 1 : Mobilisation, préparation du site et début des travaux de mise en place des services municipaux; Semaine 2 à 4 : Mise en place des services municipaux; Semaine 5 : Construction du poste de pompage; Semaine 6 et 7 : Mise en place de la fondation de chaussée.

## 6. TARIFICATION

Tarification	OUI
Le paiement des frais exigibles de 295 \$ prévus à l'article 271 de la Loi modifiant la LQE est joint à la déclaration de conformité. Ces frais sont payables en espèces, par chèque ou par mandat bancaire ou postal fait à l'ordre du ministre des Finances.	<input checked="" type="checkbox"/>



## 7. RESPONSABILITÉS

### Responsabilités du déclarant et de la municipalité

- Il est de la responsabilité du déclarant de s'assurer de la gestion des sols contaminés dans le cadre du projet. Celui-ci doit notamment s'assurer que le niveau de contamination est compatible avec l'usage des terrains. Notez que le Ministère peut demander les études de caractérisation de la phase I et des phases subséquentes, le cas échéant. Ces études devront être réalisées conformément au [Guide de caractérisation des terrains](#).
- Il est de la responsabilité du déclarant de s'assurer que les plans et devis contiennent la description des dispositions relatives à la gestion des matériaux d'excavation et de remblayage, et celle des mesures de contrôle de l'érosion du sol et du transport des sédiments qui seront prises pour prévenir les impacts durant la construction ou durant toute autre activité qui perturbe le sol. Notez que le Ministère peut demander les plans et devis du projet.
- Il est de la responsabilité du déclarant de s'assurer que la localisation du projet et des terrains visés est compatible avec les activités avoisinantes en considérant, notamment, la présence d'une carrière, d'une sablière, d'un lieu d'enfouissement de matières résiduelles, d'un lieu d'enfouissement de matières résiduelles dangereuses ou d'un lieu d'enfouissement de sols contaminés.
- Il est de la responsabilité du déclarant de s'assurer que le site a fait l'objet d'une étude de caractérisation des milieux hydriques (littoral, rive, plaine inondable) et des milieux humides (étang, marais, marécage, tourbière) et que l'inventaire des espèces floristiques et fauniques à statut précaire présentes sur le site a été réalisé. Notez que le Ministère peut demander ces études de caractérisation.

#### Pour les travaux liés au module A :

- Il est de la responsabilité de la municipalité où sera réalisé le projet de s'assurer que les exigences de rejets applicables à la station d'épuration continueront à être respectées après la réalisation du projet.

#### Pour les travaux liés au module D :

- Il est de la responsabilité de la municipalité où sera réalisé le projet de s'assurer de la capacité des ouvrages à alimenter en eau, en quantité suffisante, les usagers actuels et futurs.

## 8. DÉCLARATION ET SIGNATURE

Cette déclaration de conformité doit être transmise au ministre au moins 30 jours avant le début des travaux.

Les documents produits en soutien à la déclaration de conformité peuvent faire l'objet de vérifications et doivent être tenus à la disposition du ministre.

Les dispositions de l'article 269 n'ont pas pour effet de restreindre tout pouvoir que peut exercer le ministre dans le cas où l'activité qui a fait l'objet d'une déclaration de conformité est réalisée en contravention avec la Loi sur la qualité de l'environnement ou avec l'un de ses règlements. En outre, la personne ou la municipalité qui ne transmet pas la déclaration ou qui ne respecte pas les conditions prévues par l'article 269 est réputée avoir réalisé son activité sans autorisation et est passible des recours, sanctions et amendes applicables dans ces cas.

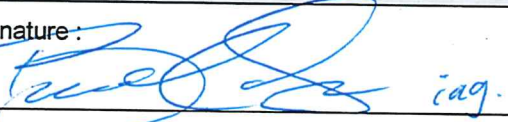
Quiconque produit ou signe une déclaration fautive ou trompeuse commet une infraction et est passible, dans le cas d'une personne physique, d'une amende de 5 000 \$ à 500 000 \$ ou, malgré l'article 231 du Code de procédure pénale (chapitre C-25.1), d'une peine d'emprisonnement maximale de 18 mois, ou des deux à la fois, et, dans les autres cas, d'une amende de 15 000 \$ à 3 000 000 \$.

Soyez également avisé que, lorsqu'une poursuite pénale est intentée, pour l'un de ces motifs, contre un professionnel au sens du Code des professions (chapitre C-26), le ministre doit en informer le syndic de l'ordre professionnel concerné.

Les articles 115.33 et 115.35 à 115.46 de la Loi sur la qualité de l'environnement s'appliquent à une infraction visée au premier alinéa, avec les adaptations nécessaires.

### Signature de l'ingénieur mandaté

*Je déclare que les travaux respectent les conditions énumérées aux premier et deuxième alinéas de l'article 269 de la Loi modifiant la LQE.*

Prénom et nom de l'ingénieur mandaté : Bernard Lefebvre, ing.	Signature : 
N° de l'OIQ : 115600	Date : 15 juillet 2020 115 600

Montréal, le 4 août 2020

Samuel Ménard  
9358-1973 Québec inc.  
435, avenue Saint-Charles, suite 100  
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 2N4

N/Réf. : 401942535

**Objet :** Déclaration de conformité (art. 269 de la Loi modifiant la LQE<sup>1</sup> et art. 4 du Règlement relatif à certaines mesures facilitant l'application de la LQE<sup>2</sup>) –  
Projet domiciliaire situé Art. 22

Monsieur,

Nous accusons réception le 20 juillet 2020, votre déclaration de conformité, incluant le paiement des frais exigibles à cet effet par laquelle vous atteste que l'activité déclarée sera réalisée conformément aux conditions, restrictions et interdictions déterminées par la Loi sur la qualité de l'environnement et ses règlements.

Nous vous rappelons que :

1. votre activité ne peut débuter avant le 19 août 2020, sinon elle sera réputée réalisée sans autorisation et vous serez passible des recours, sanctions et amendes applicables dans ce cas;
2. votre projet doit être réalisé conformément aux conditions, restrictions et interdictions prévues par le Règlement relatif à certaines mesures facilitant l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement et de ses règlements (RLRQ chapitre Q-2, r. 32.1) et par la Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives notamment pour réformer la gouvernance du Fonds vert (LQ 2017, chapitre 4) relativement à cette activité. Le Ministre se réserve le droit de faire toute vérification, inspection ou enquête et d'examiner tout renseignement ou document pertinent en votre possession, et ce, même au-delà des 30 jours suivant la réception de votre déclaration, afin de s'assurer que votre projet est réalisé conformément à la loi et aux règlements applicables, le cas échéant;

<sup>1</sup> Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives notamment pour réformer la gouvernance du Fonds vert

<sup>2</sup> Règlement relatif à certaines mesures facilitant l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement et de ses règlements

...2

Prenez note que la présente ne vous dispense pas de vous conformer à toute autre obligation environnementale prévue par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) et les règlements qui en découlent. Ainsi, elle n'a au pas pour effet de restreindre tout recours que peut exercer le ministre dans le cas où l'activité qui fait l'objet de votre déclaration de conformité est réalisée en contravention avec la LQE ou avec l'un de ses règlements.

De plus, la présente ne vous dispense pas de vous conformer aux obligations légales prévues par toute autre loi ou par tout autre règlement fédéral, provincial ou municipal.

Pour toute demande d'information, nous vous invitons à communiquer avec nous au 514 873-3636, poste 227 ou par courriel à [declaration.municipale@environnement.gouv.qc.ca](mailto:declaration.municipale@environnement.gouv.qc.ca).

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.



Marie-Lou Cuerrier  
Technicienne

C. C.  
Bernard Lefebvre, Consultants en développement et gestion urbaine (CDGU) inc.  
Ville de Notre-Dame-de -l'île-Perrot

Longueuil, le 8 décembre 2020

9358-1973 Québec inc.  
435, avenue Saint-Charles, suite 100  
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 2N4

N/Réf. : 7311-16-01-7106509  
401978835

**Objet : Mise en garde en lien avec une déclaration de conformité – lots 2 070 095  
et 2 421 676**

Mesdames,  
Messieurs,

Nous vous informons qu'à la suite de l'envoi, le 4 août 2020, d'un accusé réception (N/Réf. : 401942535) en lien avec votre déclaration de conformité reçue le 20 juillet 2020, une vérification technique a été réalisée dans le cadre du programme de contrôle établi par le Ministre concernant le régime des déclarations de conformité.

Cette vérification révèle, selon les informations disponibles, qu'il y a présence d'une espèce animale vulnérable notamment une occurrence Art. 22

Nous vous rappelons qu'un contrôle sur la conformité de votre projet pourrait être réalisé par un inspecteur du Ministère et qu'il est de votre responsabilité de vous assurer que votre projet se réalise en conformité avec la loi.

Nous vous avisons que le Ministre se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner tout manquement qui serait constaté.

Pour toute demande d'information, nous vous invitons à communiquer avec le soussigné au numéro de téléphone 450 370-3085, poste 231 ou par courriel à [patrice.bourque@environnement.gouv.qc.ca](mailto:patrice.bourque@environnement.gouv.qc.ca).

...2

Pour toute demande d'information relativement à l'assujettissement de votre projet à la Loi sur la qualité de l'environnement, nous vous invitons à communiquer avec M. Marc Leroux, coordonnateur du secteur municipal, à la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise (DRAE) de notre région, au même numéro 450 928-7607, poste 333 ou par courriel à [marc.leroux@environnement.gouv.qc.ca](mailto:marc.leroux@environnement.gouv.qc.ca)

En ce qui concerne les enjeux fauniques de votre projet, nous vous invitons à communiquer avec M<sup>me</sup> Florence Douville à la Direction du ministère des Forêts, de la Faune et des parcs (MFFP) de notre région, au numéro 450 928-7608 ou par courriel à [florence.douville@mffp.gouv.qc.ca](mailto:florence.douville@mffp.gouv.qc.ca)

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

La directrice régionale adjointe  
Responsable des bureaux de Longueuil et  
de Valleyfield



Lyne Longpré

LL/PB/SDG/jl

- c. c : Monsieur Paul Benoît, directeur général de la direction de l'analyse et de l'expertise  
Monsieur Jean-François Ouellet, directeur de la gestion de la faune de l'Estrie, de  
Montréal, de la Montérégie et de Laval  
Monsieur Bernard Lefebvre, ingénieur, CDGU inc.

## RAPPORT DE VÉRIFICATION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de l'Estrie et de la Montérégie  
Région : Montérégie

1 Identification					
Date de l'intervention : << ÉLÉMENT >>		Heure de début : h		Heure de fin : h	
Intervention effectuée par : Patrice Bourque					
Accompagné par :				↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO	
1	Nom :			Fonction :	
1.1 Demande					
N° de demande : 200731817			Type de demande : Déclaration de conformité		
Objet de la demande : Projet d'aqueduc, d'égout ou de traitement des eaux usées					
1.2 Intervention					
N° d'intervention : 301531545			Type d'intervention : Vérification (autre qu'inspection)		
N° de gestion doc. : 7311-16-01-7106509			N° de document : 402026524		
But de l'intervention : Vérification réalisées auprès de la DRAE et de la direction de l'expertise en biodiversité					
2 Lieu concerné par l'intervention					
1	Nom du lieu : Réseau d'égout de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot				
	Nom usuel du lieu : Réseau d'égout de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot				
	N° du lieu : X2067706		Type de lieu : réseau d'égout		
	Localisation du lieu : Cadastre du Québec : 2069490 5034025				
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : Art. 22				
3 Intervenant du lieu					
#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
1	Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot		21, rue de l'Église Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec) J7V 8P3	22677355	X2067706
4 Condition météo					
<input checked="" type="checkbox"/> SO					
5 Personne rencontrée (R) / contactée (C)					
#	R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone
1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marianne White	Chef d'équipe DRAE	----
2	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lyne Couillard	Biologiste, Direction de la protection des espèces et des milieux naturels	----
3	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Benoît Tremblay	Botaniste, Direction de la protection des espèces et des milieux naturels	----
4	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bernard Lefebvre	Firme CDGU	----
5.1 Mode d'identification					
But expliqué :		<input checked="" type="checkbox"/> oui		<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.	
Mode d'identification :		<input type="checkbox"/> verbale		<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/Identification faite auprès de : Bernard Lefebvre - CDGU					
6 Plainte					
<input checked="" type="checkbox"/> SO					
7 Photo numérique					
<input checked="" type="checkbox"/> SO					
8 Grille d'intervention annexée					
				↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO	
9 Autre pièce annexée au rapport					
				↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO	
10 Équipement utilisé					
				↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO	
11 Échantillon					
				↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO	

**12 Mise en contexte**  SO

Une déclaration de conformité a été déposée pour la réalisation d'un projet d'installation d'égouts et aqueduc sur le lot 2 070 095. Des préoccupations ont été soulevées concernant la présence potentielle d'espèces floristique menacées ou vulnérables, et de travaux en milieu humide. La présente vérification a été réalisée auprès de la firme chargée de la planification des travaux liés à la déclaration de conformité déposée au ministère en août 2020.

**13 Description de l'intervention**

Entre le 1<sup>er</sup> et le 14 décembre 2020, plusieurs échanges ont eu lieu entre le centre de contrôle environnemental du Québec (CCEQ), la direction régionale de l'analyse et de l'expertise (DRAE), et la Direction de la protection des espèces et des milieux naturels (DPEMN) à la suite d'une préoccupation citoyenne soulevée par un partenaire, qui indique la présence d'espèces floristiques, ainsi que des milieux humides sur le lot adjacent au lot 2 070 095.

Le CCEQ contact le consultant signataire de la déclaration de conformité concernée par le projet, afin d'obtenir une copie des études, inventaires et plans de localisation ayant servi de base à la déclaration de conformité.

Ces documents ont été soumis à la DRAE et à la DPEMN pour validation. Ces deux directions ont confirmé que les études et inventaire ont été réalisés selon les règles, et qu'elles confirmaient que les travaux visés par la déclaration de conformité étaient fait en évitement des milieux et espèces sensibles.

**14 Vérification complémentaire à l'intervention**  SO

**15 Conclusion**

Poursuivre le suivi terrain des travaux. Aucun manquement à la LQE n'a pu être démontré.

**16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés** ↓↑ - +  SO

**17 Recommandations**

Ainsi, je recommande Poursuivre le suivi terrain des travaux.

<b>Rédigé par :</b> Patrice Bourque	<b>Fonction :</b> Inspecteur chef d'équipe
-------------------------------------	--

<b>Signature :</b> 	<b>Date de signature :</b> 2020-12-14
--	---------------------------------------

**18 Vérification du rapport d'intervention**  SO

1 Identification

Date de l'intervention : 2021-02-10	Heure de début : 15 h	Heure de fin : 16 h
Intervention effectuée par : Stéphane De Garie		
Accompagné par : <span style="float: right;">↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO</span>		

1.1 Demande  SO

N° de demande : 200731817	Type de demande : Déclaration de conformité
Objet de la demande : Projet d'aqueduc, d'égout ou de traitement des eaux usées	

1.2 Intervention

N° d'intervention : 301482053	Type d'intervention : Inspection de conformité
N° de gestion doc. : 7311-16-01-7106509	N° de document : 401995676
But de l'intervention : Notre-Dame-de-l'Île-Perrot - Projet d'aqueduc, d'égout ou de traitement des eaux usées - vérifier que le projet n'empiète pas sur les cours d'eau - Art. 22	

2 Lieu concerné par l'intervention ↓↑ - +

1	Nom du lieu : Réseau d'égout de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot
	Nom usuel du lieu : Réseau d'égout de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot
	N° du lieu : X2067706 Type de lieu : réseau d'égout
	Localisation du lieu : Cadastre du Québec : 2069490 5034025
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : Art. 22

3 Intervenant du lieu ↓↑ - +

#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
1	9358-1973 Québec inc.	Propriétaire	435, avenue Saint-Charles suite 100 Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 2N4	Y2188425	X2067706

4 Condition météo  SO

Description : Superbe journée d'hiver <span style="float: right;"><input checked="" type="checkbox"/> Précisions</span>					
État du ciel	Obstruction à la visibilité	Précipitations	Vent		Température
Ensoleillé	Aucune	Aucune	Vitesse km/h	Direction —	° C

5 Personne rencontrée (R) / contactée (C) ↓↑ - +  SO

#	R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone
1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Luc Mongrain	Administrateur / Luc Mongrain et Ass.	Bur.:514 453-2680

5.1 Mode d'identification

But expliqué : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification : <input checked="" type="checkbox"/> verbale <input type="checkbox"/> preuve de statut
But expliqué à/Identification faite auprès de : Luc Mongrain

6 Plainte  SO



**7 Photo numérique**  SO

Nombre de photos prises sur le terrain : 14      Nombre de photos intégrées au rapport : 6

Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Stéphane De Garie avec un appareil photo de type Sony Cyber-Shot. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants : M:\Rég-16\degst01\7311-16-01-7106509\2021-02-10

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.

**7.1 Modification apportée aux photos numériques** ↓↑ - +  SO

**8 Grille d'intervention annexée** ↓↑ - +  SO

**9 Autre pièce annexée au rapport** ↓↑ - +  SO

**10 Équipement utilisé** ↓↑ - +  SO

#	Type d'équipement	Modèle	Commentaire
1	GPS	Garmin 76 CSx	Précision inférieure à 5 mètres

**11 Échantillon** ↓↑ - +  SO

**12 Mise en contexte**  SO

Dossier médiatisé pour sa teneur environnementale, des citoyens s'adressent au ministère via le service Urgence Environnement pour signaler les travaux de déboisement effectués de façon excessive dans un milieu humide qui serait l'habitat de Art. 22

L'inspection vise à vérifier si les plaintes sont fondées.

**13 Description de l'intervention**

Je me suis rendu au lieu identifié en rubrique, l'accès au chantier s'effectue depuis le boulevard Perrot en passant par une ouverture aménagée entre les propriétés situées Art. 22

Je constate l'ouvrage en cours, des billots de bois sont empilés dans une aire déboisée de longue date.

Je rencontre M. Luc Mongrain, administrateur de Luc Mongrain et Associée, entrepreneur chargé du déboisement.

M. Mongrain m'indique que son entreprise est spécialisée dans les travaux de déboisement et utilise un équipement approprié. La coupe des arbres situés dans l'emprise délimitée par des piquets de bois et du ruban forestier est effectuée manuellement par un bucheron maniant une scie à chaîne. La récolte du bois coupé et son transport du lieu d'abattage au site d'entreposage s'effectue à l'aide d'un engin forestier de petit calibre qui ne laisse pas d'ornières au sol.

Le travail s'effectue sur un sol gelé et couvert de neige, en aucun endroit je n'ai observé de sols mis à nus ou perturbés par la circulation de la machinerie.

Je me déplace sur le chantier et enregistre à l'aide du GPS la superficie déboisée. Je constate que le déboisement est effectué uniquement dans le périmètre identifié par les piquets et le ruban forestier.

**14 Vérification complémentaire à l'intervention**  SO

**15 Conclusion**

Les mesures mises en place par le promoteur afin de respecter les conditions contenues à la déclaration de conformité permettent de présumer que le projet en cours est conforme.

**16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés** ↓↑ - +  SO

**17 Recommandations**

Ainsi, je recommande d'effectuer au besoin un suivi des travaux visant l'aménagement des services municipaux pour ce projet de développement domiciliaire.

Rédigé par : Stéphane De Garie

Fonction : inspecteur

Signature :

Date de signature : 2021-02-17

**18 Vérification du rapport d'intervention** SO

Approuvé par : Patrice Bourque

Fonction : Chef d'équipe  
Secteur hydrique et naturel

Signature :

Date :

Commentaires :

Art. 22

DSC03194.JPG  
Ouverture dans le boisé

Art. 22

DSC03195.JPG  
Ruban forestier délimitant la zone de travail

---

Art. 22

DSC03196.JPG  
Ruban forestier délimitant la zone de travail

Art. 22

*DSC03203.JPG*

Peinture sur la neige, piquet et ruban forestier pour délimiter l'aire de travail

Art. 22

*DSC03206.JPG*

Bucheron à l'œuvre et à l'épreuve, travail manuel fait par un professionnel

Art. 22 + 53-54

**7311-16-01-7106509**

Services municipaux, lot 2 070 095, secteur

Art. 22

Art. 22

Art. 22